SEPTEMBRE 2014

La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

CHAMBORD - le 14 Juin 2014

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le samedi 14 juin 2014, au domaine de Chambord, dans le grand chapiteau face au Château. A 10 heures, le Président, Bernard Collin a déclaré l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ouverte.

Il a présenté ses regrets pour les retards constatés dans l'acheminement des convocations totalement indépendants de la volonté de l'Association. L'Assemblée Générale de l'Association française des Equipages de Vènerie sous terre se déroulant le même jour à la même heure, c'est Mr Jean-Claude Mathé, Trésorier-adjoint de l'Association qui présentera au Président Frédéric Herbet les excuses de la Louveterie et ses souhaits de réussite.

Le Président a accueilli les personnalités présentes :

- Mr Christian Le Coz, Sous- Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Mr Gérard, Directeur Départemental des Territoires du Loir-et-Cher
- Mr Bernard Baudin, Président de la Fédération nationale des chasseurs
- Mr Pierre de Roüalle, Président de la Société de Vènerie
- Mr Hubert Géant, Directeur de la police à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, représentant Mr Jean-Pierre Poly, Directeur Général
- Mr Chalmin, représentant Mr Xavier Beulin, Président de la FNSEA
- Mr Etienne Guillaumat, Directeur de la chasse et de la forêt des domaines nationaux de Chambord et Rambouillet
- Mr Jean-Claude Saulnier, Président de l'UNAPAF Union nationale des associations de piégeurs agréés de France
- Mr Gérard Bedarida, Président de l'ANCGG Association nationale des chasseurs de grand gibier
- Mr Marc Dudognon, Président de la FACCC Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants
- Mme Annie Charlez, ancien chef de la mission conseil juridique de l'ONCFS
- Mr Alexandre Figère, Directeur commercial des Editions Larivière

M. Bernard Baudin, Fédération Nationale des Chasseurs — *M. Bernard Collin, La Louveterie* — *M. Christian Le Coz, Ministère de l'Ecologie*

Il les a remercié de leur participation et de leur soutien et présenté les excuses de plusieurs personnalités retenues par d'autres obligations ou par les grèves des chemins de fer actuelles.

Les feuilles de présence ont été émargées à l'entrée en séance et les pouvoirs remis ont été vérifiés par les scrutateurs Mr Maurice Saint Criq et Mr Christian Lebecq.

A la demande du Président, les membres présents se sont levés pour honorer par une minute de silence, la mémoire des disparus avec une pensée spéciale pour :

- Hubert Alasia de Haute Garonne
- Jacques Jubert de l'Indre
- Gilbert Parpère des Pyrénées Orientales

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire de l'Association qui s'était tenue à Chambord le 22 juin 2013 a été approuvé lors du conseil d'administration du 18 septembre 2013 et intégralement publié dans la Lettre de la Louveterie de septembre 2013.

« Si j'ouvre cette assemblée, déclare le Président, c'est au nom d'un Bureau, d'un Conseil d'administration, d'une équipe motivée, que je salue et remercie tout particulièrement aujourd'hui pour son travail incessant et remarquable. Un merci spécial à la petite équipe qui a cette année encore pris en charge l'organisation du stand de la Louveterie déjà très fréquenté...

***

Le Conseil d'administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France s'est réuni conformément aux statuts, les 18 septembre 2013, 10 décembre 2013, 6 mars et 7 mai 2014.

L'Association des Lieutenants de Louveterie coordonne et valorise le travail de tous les Lieutenants de Louveterie de France, des Présidents départementaux, des Présidents régionaux ; elle est leur interlocutrice auprès des grandes structures de l'Etat et notamment auprès des services de notre Ministère de tutelle. Elle a été présente aux nombreuses réunions du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Groupe National Loup, du comité de pilotage Sylvatub ; le Président ou un membre du bureau délégué ont assisté à plusieurs assemblées générales départementales et régionales de la Louveterie, et à diverses manifestations cynégétiques nationales et régionales.

Le Président a chaleureusement remercié les 1620 Louvetiers de France, pour leur bénévolat, pour les millions de km parcourus, pour leurs interminables heures d'affut, leurs milliers de sorties de nuit...

Ils assurent de plus en plus de missions: régulation des espèces nuisibles, missions de conseil auprès de l'Etat, de l'administration, maintien de la biodiversité, interventions dans les programmes épidémiologiques, dans les plans de prévention de péril animalier sur les aéroports, les autoroutes, le réseau ferroviaire,..

➤ 22 juin 2013 : FÊTE des 1200 ANS de la LOUVETERIE à CHAMBORD

Elle a été un témoignage vivant de la longue tradition cynégetique française. 500 Lieutenants de Louveterie étaient présents.

Quelques jours avant cette grande manifestation, la Louveterie a perdu l'un des leurs : Armand Zamparo en Haute Savoie disparaissait accidentellement lors d'une mission nocturne et tous ceux qui étaient à Chambord le 22 juin ont pris la mesure humaine d'un drame touchant l'ensemble des Lieutenants de Louveterie de France.

La chasse française est riche d'une tradition cynégétique exceptionnelle avec des modes de chasse qui se comptent par dizaines -une quarantaine dit-on- largement représentés au sein de la Louveterie.

Associée pendant des siècles à la vénerie, la Louveterie a gardé des liens étroits avec ce mode de chasse et ses codes ancestraux, et de nombreux Lieutenants de Louveterie sont encore à ce jour Maitres d'équipage de grande ou petite vénerie. Chasse au chien courant, chasse à l'approche, chasse à l'affut, déterrage, piégeage, recherche du gibier blessé sont aujourd'hui des modes et pratiques de chasses séculaires respectueux de l'éthique cynégétique qu'ils pratiquent et cultivent. Parmi les trois tenues officielles des Lieutenants de Louveterie, figure encore aujourd'hui une tenue de vénerie et la fanfare des Louvetiers dont les sonneurs les honorent parfois restent le plus beau remerciement qu'ils peuvent recevoir.

« Notre beau projet de célébration de notre 1200ème anniversaire n'aurait pu être mené à bien sans l'aide morale et matérielle de la Fondation François Sommer pour la Chasse et la Nature et sans la Société de Vénerie. Je leur adresse encore mes plus sincères remerciements pour nous avoir généreusement tendu la main, encouragé et apporté leurs compétences » .

***

D'autres manifestations commémoratives du 1200ème anniversaire, organisées par les Associations départementales et régionales des Lieutenants de Louveterie ont en 2013 prolongé ces journées de Chambord ; citons :

- Le 6 juillet : en Bretagne avec le PNR d'Armorique à Le Cloitre Saint-Thégonnec, une petite commune où fut versée la dernière prime pour la destruction du loup en Bretagne.
- Le 20 septembre dans l' Aisne, ce fut un Concert à la cathédrale de Laon avec des dizaines de trompes et choristes.
- Le 4 novembre, eut lieu une commémoration dans l'Orne
- Le 8 novembre, messe exceptionnelle de St Hubert à la cathédrale de Strasbourg
- .....

Christian Jacquier et Emile Samat Lieutenants de Louveterie, en tenue 1804.

REMERCIEMENTS

Durant toute cette année, nous avons été aidés et conseillés :

- par notre Ministère de tutelle, qui nous a reçu à maintes reprises pour étudier les problèmes en cours

- par toutes les instances cynégétiques nationales qui nous ont apporté leur appui, leurs solutions à des problèmes grands et petits, y compris un toit pour nos réunions statutaires. Qu'ils en soient remerciés.

Toute ma gratitude également aux membres du bureau, aux administrateurs qui ont pris en main la vie quotidienne de l'Association, qui ont assuré le suivi des comptes, de la fourniture des tenues , qui ont élaboré notre stand de présentation, qui ont préparé cette assemblée générale. Merci à nos Louvetiers « sonneurs » aujourd'hui présents à Chambord.

Merci à notre expert comptable Alain Gervais du cabinet STREGO

Merci à Mr Patrick Casasnovas , Président Directeur Général, à Mr Alexandre Figère, des Editions Larivière pour nous avoir aidé dans l'organisation matérielle de cette assemblée à l'occasion de la 33ème édition du Game Fair.

A PROPOS DU BENEVOLAT DES LIEUTENANTS DE FRANCE

>> Lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 :

• Mr Philippe Dulac Président de la Fondation François Sommer pour la Chasse et la Nature, Président d'honneur de la Société de Vènerie soulignait la « bénévolance » statutaire des Lieutenants de Louveterie qui sans doute était devenue une nécessité sous le premier Empire mais qui semble aujourd'hui totalement déconnectée des réalités quotidiennes et qui donc mériterait une certaine réflexion sur son maintien.

• Mr Bernard Baudin Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, constatant l'augmentation régulière des missions demandées aux Lieutenants de Louveterie estimait publiquement que les limites du bénévolat avaient été largement franchies et que des défrayements devront être officiellement prévus pour aider les Lieutenants de Louveterie dans l'accomplissement de leurs fonctions.

>> En novembre 2013, le député Jean-Paul Bacquet du Puy-de-Dome évoquait le travail incontournable des Louvetiers et demandait au Ministre s'il pouvait prévoir une prise en charge de l'Etat pour un certain nombre de frais de fonctionnement et en particulier les déplacements, les munitions, les tenues.

LA REGLE :

Le Président rappelle tout d'abord à toutes et à tous : «vous êtes statutairement des agents de l'Etat, assermentés, des auxiliaires bénévoles de l'administration avec mission de service public» et l'article 6 de nos statuts précise bien que «nous ne pouvons percevoir aucune rétribution pour les fonctions qui nous sont confiées».

Constatons cependant que dans certains dossiers ponctuels de régulation administrative comme dans les missions loups, les missions blaireaux du programme tuberculose, l'Etat à travers plusieurs Ministères prend conscience de l'investissement financier de plus en plus lourd des Lieutenants de Louveterie dans leurs activités «bénévoles».Qu'il en soit remercié

Lors du dernier comité de pilotage Sylvatub au Ministère de l'Agriculture le 14 mai dernier, le remboursement de frais occasionnés lors des opérations menées par les Lieutenants de Louveterie a été évoqué : il a été rappelé que seul un défraiment des frais kilométriques de déplacement pouvait être proposé aux Lieutenants de Louveterie, leur statut de bénévole n'autorisant pas d'indemnisation du temps passé pour les opérations.

Le dossier de défiscalisation ou d'indemnisation des frais consommables (km parcourus, munitions) des Lieutenants de Louveterie ne fait toutefois toujours pas à ce jour l'objet de décision administrative.

NOS CHIENS ONT BESOIN DE CHASSER

L'article R-427-3 du code de l'environnement (repris dans la circulaire du 5 juillet 2011) stipule bien que chaque Lieutenant de Louveterie doit s'engager par écrit à entretenir à ses frais, soit au moins quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage

Nous demandons que les moyens étendus qui sont donnés à Mr les Préfets pour contrôler le plus efficacement possible des surdensités locales de sangliers tiennent compte des modes de chasse des Lieutenants de Louveterie et notamment tous ceux qui chassent au chien courant. La libéralisation du tir du renard à l'approche ou à l'affut peut dans certains départements avoir un effet pervers chez les Louvetiers qui ne chassent l'espèce qu'en battue et qui entretiennent donc à l'année des chiens créancés.

COMMUNICATION

En complément de la Lettre de la Louveterie, le conseil d'administration avait décidé d'améliorer notre communication, la transmission de l'information : sous la houlette de François Prouzeau, vice-président, le site national de la Louveterie a vu le jour avec succès et constitue désormais un outil de liaison utile à tous. Il s'est récemment complété d'une information pour les candidats aux nominations au 1er janvier 2015.

ACTIVITES NATIONALES MARQUANTES

2014 est un grand rendez-vous législatif avec le vote de la Loi d'avenir sur l'agriculture et la foret , de la Loi-cadre sur la biodiversité et la création d'une Agence nationale de la biodiversité

D'ici un an, la liste des espèces nuisibles (décret du 23 mars 2012) sera également réexaminée par le Ministère de l'Ecologie : l'arrêté ministériel triennal en date du 2 aout 2012 fixant la liste des animaux classés nuisibles appartenant au deuxième groupe arrivera à échéance le 30 juin 2015.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique, de solutions aux problèmes de surdensité de grand gibier est toujours d'actualité avec ses conséquences dans de nombreux secteurs

1) - Implication des Lieutenants de Louveterie dans le programme Sylvatub

Suite à l'apparition en France de nouveaux foyers de tuberculose bovine, le réseau Sylvatub a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture à partir de septembre 2011: il regroupe les modalités de surveillance devant être appliquées selon une analyse de risque départementale ou locale. Les opérations de prélèvement de blaireaux sont placées sous la responsabilité des Lieutenants de Louveterie du département qui organisent la mise en œuvre de ces opérations sur leur territoire de compétence.

Un contrôle exercé par le niveau central du ministère en charge de l'agriculture (MAAF) et du ministère de la protection de la nature et de la chasse (MEDDE) permet de s'assurer que les zones couvertes par les dispositions préfectorales sont adaptées au contexte épidémiologique de la maladie.

La Louveterie était présente au comité de pilotage national du 14 mai 2014 qui était chargé d'actualiser les niveaux de surveillance départementaux du dispositif Sylvatub .

La tuberculose bovine dont la France avait été déclarée indemne en 2001 est une zoonose et représente un risque énorme pour toute la filière bovine française. Le comité de pilotage Sylvatub a validé les stratégies de poursuite de la surveillance de la faune sauvage. Plusieurs départements ont dès 2013 confirmé l'infection sur les blaireaux. On sait aujourd'hui que le blaireau tuberculeux qui présente rarement des lésions visibles, contrairement aux cervidés et sangliers, possède une forte capacité d'excrétion du bacille tuberculeux (Mycobacterium bovis) par voie orale, urinaire, fécale, voire cutanée en cas de blessure. Or il est aujourd'hui démontré que les contacts bovins-blaireaux peuvent être fréquents au niveau des abreuvoirs, des points d'eau, des pierres à sel, des réserves alimentaires proches des sites de stabulation bovine.

Cette surveillance des blaireaux est programmée dans les départements classés niveau 2 et 3 avec piégeage et analyse des blaireaux capturés autour des foyers bovins de tuberculose. Les DDecPP (Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations qui comportent les anciens « Services vétérinaires ») ont mission d'organiser ces mesures de surveillance dans les départements concernés

Le classement en niveau 3, le plus sévère, relève de critères particuliers : découverte de faune sauvage infectée, mise en place d'une continuité interdépartementale de surveillance programmée de grand gibier, découverte de grand gibier captif infecté, élevage de porcs infectés,...Pour les départements classés actuellement en niveau 3, l'objectif de prélèvement de blaireaux pour l'année 2014 est de 430 pour la Dordogne, 400 pour la Côte d'Or,400 pour les Pyrénées Atlantiques et les Landes, 250 pour la Charente, 120 pour les Ardennes, 100 pour le Lot-et-Garonne et 40 pour le Lot, soit un total de 2065 animaux. Le devenir des terriers (les tessonnières) infectés a été abordé quant à leur éventuelle fermeture par apport extérieur de matériaux.

Pour mémoire, les départements classés en niveau 1 sont tenus à mettre en place une surveillance « évènementielle » sous forme d'une recherche des lésions évocatrices de tuberculose sur les cervidés et les sangliers lors de l'examen de la carcasse pratiqué dans le cadre d'une pratique de chasse habituelle. Pour information, depuis 2009, date d'entrée en application du règlement européen traitant de l'hygiène alimentaire du gibier et de la formation à l'examen initial du gibier, près de 40000 chasseurs , mais aussi agents, techniciens de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, des Fédérations Départementales des Chasseurs, Louvetiers,... ont été formés à l'identification des lésions tuberculeuses sur le gibier. .

2) - Implication de la Louveterie dans la maîtrise des populations de sangliers

Le Plan national de maitrise du sanglier a été mis en place en juillet 2009 : il était **destiné à faire baisser largement et rapidement les populations de sangliers, à résorber les « points noirs » et supprimer tout agrainage en période de chasse. 5 ans après,** 600.000 sangliers ont encore été tirés l'année dernière en Métropole. Apres 3 années de baisse, le tableau a encore augmenté de 14%. Dans certains départements, **l'interdiction d'agrainage a curieusement favoriser l'augmentation des dégâts sans réduire les effectifs de sangliers.**

Le Décret 2013-1221 du 23 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux récoltes agricoles (Article 3 : Prévention des dégâts agricoles de grands gibiers) prévoit la mise en œuvre à l'intérieur de territoires sensibles de mesures spécifiques de gestion, notamment l'interdiction de consignes restrictives de tir du gibier à l'origine des dégâts, l'obligation de prélèvement de sangliers femelles, la définition d'un nombre minimum de journées de chasse par saison de chasse et par territoire, etc..

TOUT SEMBLE SIMPLE...

et pourtant de nombreux données complexes et imprévisibles (économie de la chasse, ressources alimentaires forestières aléatoires, modes de sylviculture pratiquées, zones de non-chasse en augmentation,....) combinées à une popularité grandissante de la chasse à la bête noire font qu'en période de fermeture de la chasse, les Lieutenants de Louveterie n'ont parfois que quelques mois pour tenter de régler des problèmes que les chasseurs auraient dû régler bien avant eux. ***Ils ne peuvent pas devenir des pompiers de service face à certains « pyromanes » !*** a rappelé le Président.

3) - Commission Loup : *Plan d'Action Loup 2013-2017, Programme Medialoup, Formation Loup.*

A l'heure ou le loup continue inexorablement à conquérir le pays du sud au nord, la Louveterie participe activement au programme national de suivi et de régulation de l'espèce. Le 15 mai dernier, un Lieutenant de Louveterie a prélevé un loup à Saint-André en Haute Savoie.

L'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie a participé du 9 au 12 octobre 2013 au Symposium sur le loup à St Martin Vésubie dans le parc du Mercantour : « *Vivre ensemble avec le loup ? Hier, aujourd'hui...et demain*. Etats des lieux et perspectives européennes » initié par le Professeur Jean-marc Moriceau.

a) - Groupe National Loup

Le Groupe National Loup est une instance réunissant parlementaires, élus locaux, représentants des services de l'Etat, agriculteurs, chasseurs, associations de protection de la nature et louvetiers. Comment gérer l'espèce dans les années à venir, comment organiser une présence économiquement supportable ?

Combien de loup aujourd'hui ? 250 loups en mai 2013, aujourd'hui entre 220 et 400,....en 2015, 220 à 550, 700 en 2020 ? présence dans près de 30% des départements français, 450 communes ont des ZPP, zones de présence permanente de loups.

Depuis son arrivée officielle le 5 novembre 1992 dans le parc du Mercantour (Alpes Maritimes), il a atteint la frontière belge et colonise la plaine. En 2017, d'après certains observatoires, 52 départements seraient concernés.

Le nouveau Plan National Loup 2013-2017 est basé sur un concept plus dynamique que le précédent s'apparentant à un véritable plan de gestion : si nous avons 250 loups , avec un taux d'accroissement de 20 % , on peut prévoir un prélèvement de 50% de l'accroissement. Le quota a ainsi été fixé à 24 animaux. Une plus grande implication des chasseurs est également prévue.

b) - Médialoup

Le 6 décembre 2013 a eu lieu le lancement du PROJET MEDIALOUP n° 2 piloté par la Fédération Nationale des Chasseurs avec l'appui de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature.

Après la phase phase 1 qui visait à intégrer tous les acteurs cynégétiques dans la réflexion autour de la gestion du loup, la phase 2 a pour objectifs :

>> le transfert d'expériences entre les fédérations alpines de chasseurs et les fédérations de chasseurs des nouveaux massifs de colonisation

>> une information factuelle des fédérations sur un certain nombre de questions clés et notamment l'impact avéré sur les espèces grand gibier.

Une réunion à Crest (Drome) le 5 mars 2014 a abordé la prédation du loup sur les espèces protégées (le bouquetin par exemple) et sur les espèces gibier (mouflons, chamois, chevreuil,...) et a confirmé que dès à présent, il faudra tenir compte de la « part » du loup dans la gestion des ongulés sauvages, et la fixation des plans de chasse.

... et on parle de plus en plus dans les Pyrénées des nuisances du vautour fauve !

c) - Formation Loup

Elle est de 2 types :

>> Dans les départements ou la présence du loup est avérée, les Lieutenants de Louveterie sont engagés aux côtés des agents de l'ONCFS et formés par les cellules régionales de soutien aux opérations loup

>> Sur le front de colonisation, il appartient à la seule initiative du Préfet de décider de mettre en place un réseau grands carnivores loup-lynx et une formation de sensibilisation adaptée à la problématique du loup avec les agents de l'Etat, la Louveterie, les Fédérations des chasseurs, les éleveurs.

***

➤ RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE AU 1er JANVIER 2015

Une commission nationale pilotée par Gérard Courcier, Vice-Président, a travaillé en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur le texte de la circulaire du 5 juillet 2011 qui cadre la procédure de nomination et renouvellement des mandats des Lieutenants de Louveterie.

Même si certaines propositions de modifications ont été analysées favorablement, la procédure de réécriture de la Circulaire n'a pas été entamée par le Ministère en raison du temps nécessaire aux diverses consultations indispensables et de l'échéance des appels à candidature.

Par contre, en accord avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, la Charte des Lieutenants de Louveterie a été revue et surtout deviendra désormais un engagement personnel. Rappelons que la Circulaire du 5 juillet 2011 précise officiellement que: « l'adhésion à la charte du Lieutenant de Louveterie diffusée par l'Association des Lieutenants de Louveterie de France constitue un indice de volonté du candidat d'appliquer les règles de la déontologie spécifique à la fonction ».

Tous les Lieutenants de Louveterie, nouveaux ou renouvelés, dès 2015, avant leur entrée en fonction, s'engageront individuellement à respecter la Charte des Lieutenants de Louveterie qui sera signée en 4 exemplaires destinés à :

- Mr le Préfet du Département ou son représentant
- Mr Le Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France
- Mr le Président de l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie
- Mr le Lieutenant de Louveterie signataire de la charte

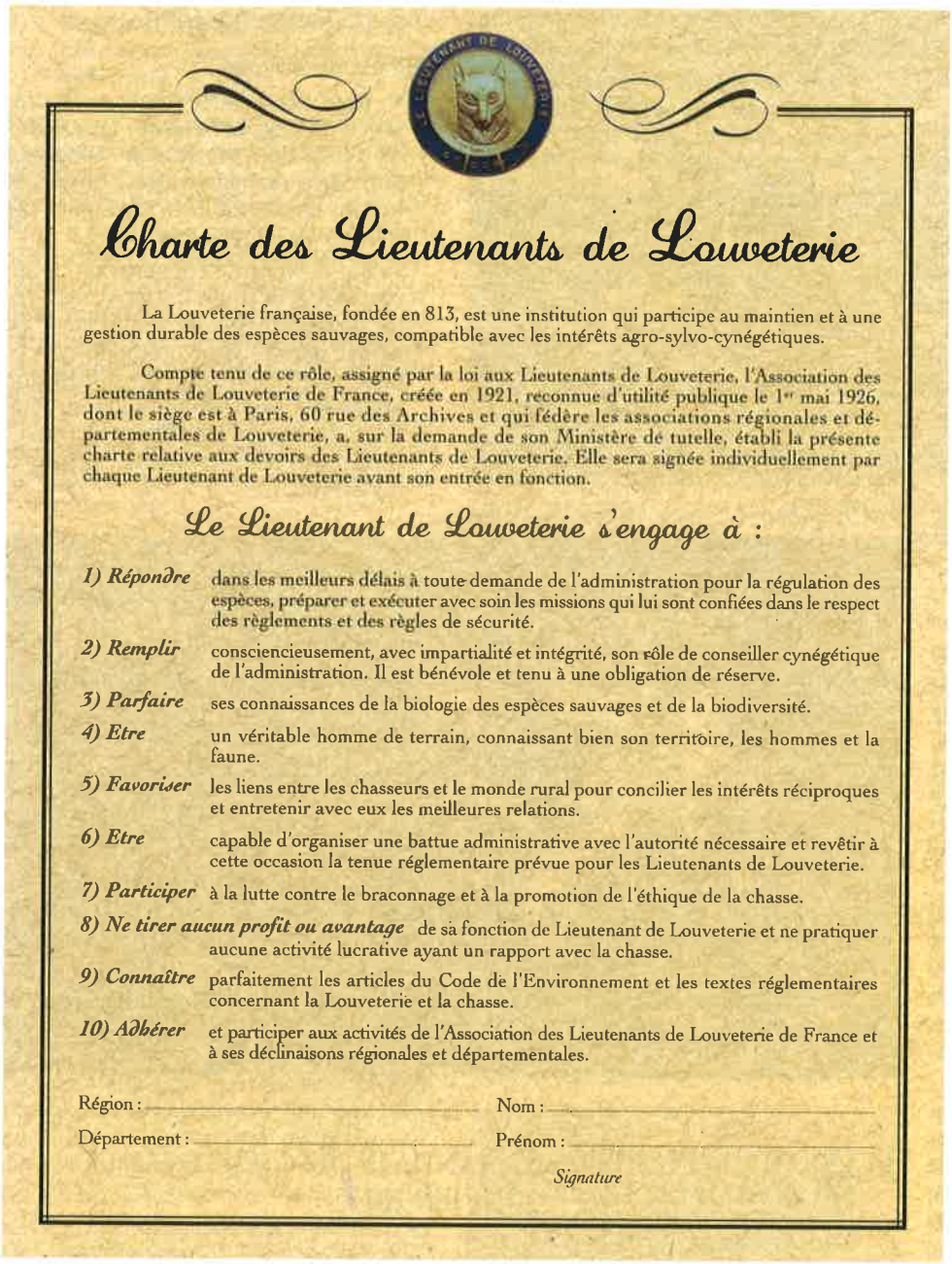

Charte des Lieutenants de Louveterie

La Louveterie française, fondée en 813, est une institution qui participe au maintien et à une gestion durable des espèces sauvages, compatible avec les intérêts agro-sylvo-cynégétiques.

Compte tenu de ce rôle, assigné par la loi aux Lieutenants de Louveterie, l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, créée en 1921, reconnue d'utilité publique le 1er mai 1926, dont le siège est à Paris, 60 rue des Archives et qui fédère les associations régionales et départementales de Louveterie, a, sur la demande de son Ministère de tutelle, établi la présente charte relative aux devoirs des Lieutenants de Louveterie. Elle sera signée individuellement par chaque Lieutenant de Louveterie avant son entrée en fonction.

Le Lieutenant de Louveterie s'engage à :

1) Répondre dans les meilleurs délais à toute demande de l'administration pour la régulation des espèces, préparer et exécuter avec soin les missions qui lui sont confiées dans le respect des règlements et des règles de sécurité.

2) Remplir consciencieusement, avec impartialité et intégrité, son rôle de conseiller cynégétique de l'administration. Il est bénévole et tenu à une obligation de réserve.

3) Parfaire ses connaissances de la biologie des espèces sauvages et de la biodiversité.

4) Etre un véritable homme de terrain, connaissant bien son territoire, les hommes et la faune.

5) Favoriser les liens entre les chasseurs et le monde rural pour concilier les intérêts réciproques et entretenir avec eux les meilleures relations.

6) Etre capable d'organiser une battue administrative avec l'autorité nécessaire et revêtir à cette occasion la tenue réglementaire prévue pour les Lieutenants de Louveterie.

7) Participer à la lutte contre le braconnage et à la promotion de l'éthique de la chasse.

8) Ne tirer aucun profit ou avantage de sa fonction de Lieutenant de Louveterie et ne pratiquer aucune activité lucrative ayant un rapport avec la chasse.

9) Connaître parfaitement les articles du Code de l'Environnement et les textes réglementaires concernant la Louveterie et la chasse.

10) Adhérer et participer aux activités de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et à ses déclinaisons régionales et départementales.

Région : _____ Nom : _____

Département : _____ Prénom : _____

Signature

➤ CONCLUSION

La régulation des espèces sauvages, le maintien voire la sauvegarde de la biodiversité, d'une vie animale compatible avec les activités agricoles et sylvicoles, avec les activités humaines en général, en bref assurer un développement durable moderne et efficace réclament une analyse pragmatique dictée par l'impartialité et l'objectivité. Tel est le fondement de notre action quotidienne.

Depuis une dizaine d'années, les missions des Lieutenants de Louveterie ont beaucoup changé, elles sont devenues plus nombreuses.

Le Lieutenant de Louveterie, héritier d'une fonction millénaire, demeure cependant par son engagement, par son devoir de réserve celle ou celui qui au service de l'intérêt public, répond partout à l'appel.

2015 est une étape importante dans la vie de notre Corps national. Certains d'entre vous en raison de l'âge ou de contraintes personnelles vont passer le flambeau : j'espère que dans un esprit constructif et solidaire la Louveterie de vos départements, de vos régions se reformera plus forte et plus solidaire : l'Association Nationale qui se réunit ce matin s'en trouvera renforcée.

J'ai besoin de votre soutien et surtout de votre cohésion. Je sais que je peux compter sur vous.

Le Président,
Bernard COLLIN

Le rapport moral et d'activités, soumis au vote est adopté à l'unanimité.

INTERVENTIONS de Personnalités présentes

- **Mr Bernard Baudin**

Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Le Président Baudin a salué la collaboration existant depuis toujours entre la Fédération Nationale des Chasseurs et la Louveterie signalant que même si le rôle de la Louveterie a considérablement évolué depuis quelques années, elle demeurait indispensable à la gestion de la faune sauvage et au maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique de plus en plus complexe à stabiliser. Les dégâts aux cultures dus au grand gibier sont chiffrés aujourd'hui à plus de 50 millions d'Euros et de citer la ville de Nice au niveau de laquelle les Louvetiers prélèvent plus de 300 sangliers par an ! « *On a besoin de vous* » a martelé le Président Baudin. Il a également évoqué la régulation du loup et le rôle croissant de la Louveterie dans le département des Alpes-Maritimes.

- **Mr Christian Le Coz,**

Sous-Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Mr Le Coz a tout d'abord souligné la collaboration constructive que le Ministère entretient avec la Louveterie et remercié tous les Lieutenants de Louveterie pour leur rôle essentiel alors que leur action de service public est si peu connue par une société française devenue de plus en plus urbaine. « Vous ramenez la paix sociale dans les campagnes» a-t-il déclaré. Dans le cadre du contrôle des dégâts de grand gibier aux cultures, il invite chaque acteur cynégétique a mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que des densités animales insupportables ne soient pas maintenues au détriment des intérêts économiques agricoles; et les Lieutenants de Louveterie ne sont pas des pompiers de service !!

Mr Le Coz a ensuite abordé quelques sujets d'actualité et notamment le futur contenu de la Loi sur la Biodiversité qui devrait simplifier la gouvernance de la nature avec le futur Comité National de la Biodiversité, l'Agence Nationale de la Biodiversité. Cette loi devrait abordé la situation « fiscale » des Lieutenants de Louveterie et garde à ce sujet tous les contacts nécessaires avec la Direction générale des Finances publiques.

Il a bien pris acte de la demande de subvention « premier équipement » introduite par l'Association Nationale auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en vue d'allouer un premier équipement aux Lieutenants de Louveterie qui seront nouvellement nommés en 2015.

RAPPORT FINANCIER

APPROBATION DES COMPTES
VOTE DE LA COTISATION 2015 • VOTE DU BUDGET

M. Alain Brisard Trésorier.

Le Compte de résultat

	2012	2013	Prévisionnel 2014
Produits			
Cotisations des membres	47 573	46 320	46 000
Ventes aux membres	20 971	21 803	21 000
Repas Chambord	3 510	8 220	3 150
Autres produits de gestion	5	0	0
Subvention perçue	0	15 500	
Transfert de charges d'exploitation			3 000
	72 059	91 843	73 150
Charges			
Fournitures consommables	1 173	2 949	1 600
Achats de marchandises	12 110	15 346	12 300
Location siège social	480	480	480
Sous-traitance	12 469	9 648	10 450
Assurances	216	773	800
Frais d'AG et repas	10 003	31 484	10 000
Intermédiaires et Honoraires	3 034	1 121	7 100
Publicité et publications	1 107	8 636	1 500
Fleurs obsèques	0	88	200
Déplacements	10 887	11 204	12 700
Frais postaux	3 552	3 526	3 500
Frais bancaires	123	143	150
Taxes diverses	0	0	200
Autres services extérieurs	10 192	10 192	10 200
Dotations aux amortissements	2 266	2 504	2 266
Subventions accordées	5 467	1 900	9 700
	63 077	89 802	72 946
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**8 982**	**2 041**	**204**
Produits financiers			
autres intérêts	1 295	1 519	1 500
Produits nets sur cession VMP	2 313	1 409	1 410
Charges financières			
Charges nettes sur cession VMP		1 144	1 070
RÉSULTAT FINANCIER	**3 608**	**1 784**	**1 840**
Produits exceptionnels			
Sur opération de gestion	727	10	
Reprises et transferts de charges	40		
Charges financières			
Charges sur opération de gestion	2 990	127	600
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 223**	**-117**	**-600**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		**365**	**200**
RÉSULTAT NET	**10 367**	**3 343**	**1 244**

Résultat de l'exercice 2013 :

fait ressortir un excédent de 3 343€, inférieur à celui de 2012 (10 367€) car les charges supplémentaires engagées pour le 1200ème anniversaire de la louveterie se sont élevées à 8 370€.

La trésorerie courante :

de l'association est saine, ses liquidités à la fin de l'exercice 2013 atteignent 179 258 €, elles sont supérieures à celles de 2012 qui étaient de 169 142€.

Le budget prévision 2014 :

Il a été établi en tenant de la subvention d'équipement que nous nous étions engagés à verser aux départements qui ont justifié de leurs nouvelles nominations dans les délais. De plus une charge concernant l'appui des services juridiques d'un cabinet spécialisé a été budgétée en vue de la révision des nouveaux statuts.

Les ventes aux membres :

Elles sont en légère augmentation : 21 803€ en 2013 contre 20 971€ pour 2012. Ceci signifie que le service proposé correspond aux attentes de nos adhérents et nous remercions de nouveau Jean-Claude Mathé pour son efficacité et sa grande disponibilité.

Les cotisations :

Le montant de la cotisation de base qui est resté inchangé a été acquitté avec ponctualité par la majorité des départements, ce dont nous pouvons nous féliciter.

CHAMBORD 2013 - 1200ème anniversaire :

Le montant resté à la charge de l'association pour cette manifestation s'élève à 14 444€. Il est finalement très proche des 15 000€ prévu au budget prévisionnel 2012. Sachant que les charges engagées pour une Assemblée Générale Ordinaire sont en moyenne de 6 074 €, le surcoût s'est donc limité à 8 370 €.

Nous devons remercier la Maison de la Chasse et la Société de Vénerie, dont le soutien financier nous a permis de rester dans la limite des objectifs que nous nous étions fixés.

VOTE de la COTISATION 2015

La proposition du Conseil d'administration de maintenir le montant de la cotisation nationale à 30 Euros est votée favorablement à l'unanimité.

Nous rappelons à nos adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2014 qu'ils doivent la verser le plus tôt possible au Trésorier de l'Association Nationale.

Le Bilan

Actif	2012	2013	Passif	2012	2013
Actif immobilisé	4 781	2 277	Fonds propres	225 181	235 548
Stocks	61 961	58 054	Résultat	10 367	3 343
Autres créances	570	614	Total des fonds associatifs	235 548	238 891
Placements	73 771	58 397	Dettes	9071	1 312
Trésorerie	95 371	120 861			
	236 454	240 203		236 454	240 203

Les comptes 2013 et le budget prévisionnel 2014 présentés, soumis au vote sont adoptés à l'unanimité.
La proposition du Conseil d'Administration de maintenir la cotisation nationale à 30 € est votée favorablement à l'unanimité.

Elections d'administrateurs

Le Président a tout d'abord annoncé la démission pour raisons personnelles à la date du 6 juin 2014 de Jean-Claude Aubert-Duthen qui depuis 23 ans représentait la 14ème région (Aquitaine) au Conseil d'administration de l'Association nationale. Jean-Claude Aubert Duthen, Lieutenant de Louveterie depuis 34 ans a été chaleureusement remercié pour ces nombreuses années passées au service de la Louveterie.

Comme prévu à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et conformément aux statuts, des Administrateurs sont à renouveler ou à élire, le quorum requis étant atteint pour délibérer valablement. 83 Lieutenants de Louveterie sont présents et 249 représentés soit : 332 votants.

Messieurs Maurice SAINT-CRIQ et Christian LEBECQ sont retenus comme scrutateurs volontaires.

Les candidats sont :

Mr Jean-Luc BRIFFAUT	(13ème région)
Mr Bernard COLLIN	(20ème région)
Mr Jean-Philippe DETHOOR	(12ème région)
Mr Michel LE NORMAND	(17ème région)
Mr Robert PICAUD	(1ère région)
Mr Michel TAPPAZ	(5ème région)

La totalité des candidats sont élus à une large majorité.

Un administrateur était à élire pour la région Lorraine. Les autres administrateurs étaient candidats à un renouvellement de leur mandat pour une durée de six ans. Mr Jean-Philippe Dethor qui avait été coopté lors du Conseil d'administration du 6 mars 2014, seul candidat, a été élu à l'unanimité comme les autres candidats à un renouvellement..

Le Président Bernard Collin a adressé ses plus vives félicitations au nouvel administrateur et aux administrateurs renouvelés en les remerciant pour leur engagement au sein de l'Association nationale.

Mise à jour du fichier des Lieutenants de Louveterie

Nous sommes dans la période de renouvellement et de nomination des Lieutenants de Louveterie qui doivent entrer en fonction le 1er janvier 2015.

Afin qu'il n'y ait aucune rupture dans la distribution de la « LETTRE DE LA LOUVETERIE » il faut d'ores et déjà penser à la mise à jour du fichier des Lieutenants de Louveterie de France.

Pour ce faire nous devons nous organiser, chaque Administrateur de région sera en charge d'informer les Présidents départementaux de la méthode à suivre en fournissant le modèle de fichier permettant une saisie plus simple en limitant les risques d'erreurs. Vous devez savoir que la poste est de plus en plus rigoureuse sur l'exactitude des adresses, vous devez donc être très précis dans les coordonnées de chaque Lieutenant de Louveterie. La distribution de la première lettre de 2015 ne pourra se faire correctement qu'à cette condition.

Le fichier à remplir doit être fait exclusivement sur un tableur « EXEL » ou « OPENOFFICE CALC » suivant le modèle qui sera transmis. Chaque Président départemental doit dès maintenant se rapprocher des Lieutenants de Louveterie de son département pour trouver celui qui est capable de remplir un fichier feuille de calcul ou à défaut demander à sa D.D.T. ou D.D.T.M.

Les fichiers seront centralisés par Monsieur Maurice SAINT-CRIQ Vice-président national à l'adresse mail suivante : (maurice.saintcriq@gmail.com) ; seuls les fichiers envoyés au format (*.xlsx) ou (*.xls) ou (*.ods) pourront-être exploités.

Nous comptons sur l'implication et la réactivité des Administrateurs de région et des Présidents départementaux dans cette mise à jour pour permettre aux nouveaux Lieutenants de Louveterie de recevoir la « Lettre de la Louveterie » dès leur nomination. *Merci à tous.*

Jean-Luc BRIFFAUT
Secrétaire

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET NOUVEAUX STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2012 avait entériné les modifications des statuts de l'Association créée le 18 juin 1921 dans le Pas-de-Calais. Ces statuts méritaient un toilettage, d'une part pour qu'ils soient en adéquation avec la structure territoriale de la France, notamment avec ses 22 régions administratives, *(ce qui pourrait prochainement être modifié !)* et d'autre part pour qu'ils expriment mieux l'organisation de la Louveterie en un Corps national.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE fut reconnue d'utilité publique le 1er mai 1926 par décret du Président de la République Gaston Doumergue et de son Ministre de l'Intérieur Jean Durand. Parmi le million d'associations françaises, seules quelques milliers bénéficient de cette reconnaissance particulière et enviée.

Cette qualité a ses exigences puisque l'association a une véritable tutelle des pouvoirs publics.

La modification de statuts est une démarche assez simple pour une association loi 1901 classique ; pour une association reconnue d'utilité publique (RUP) la procédure de droit français est lourde et bien plus longue car elle passe par l'avis du Ministère de tutelle, du Ministère de l'Intérieur, du Conseil d'Etat.

Certaines modifications supplémentaires nous ont été demandées par le Ministère de l'Intérieur et nécessitent une approbation en Assemblée Générale Extraordinaire : celle-ci réclame deux tiers des membres en exercice présents ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint ce jour , une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera prochainement convoquée.

CONVOCATION A UNE NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum n'ayant pas été atteint pour pouvoir délibérer valablement lors de la dernière Assemblée du samedi 14 juin 2014 à Chambord, les Lieutenants de Louveterie de France à jour de leur cotisation à l'Association sont convoqués pour la seconde fois, conformément aux statuts à une Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 20 octobre à 14 H 00 à notre siège social : 60 rue de Archives 75003 PARIS

>> Ordre du jour:

- approbation de la modification des statuts pour la mise en conformité au regard de notre reconnaissance d'utilité publique.
- pouvoir en vue de procéder à toute modification ultérieure des statuts qui pourrait être demandée par l'administration ou le Conseil d'Etat ainsi qu'à toute formalité légale liée à cette modification.

Cette proposition fera l'objet d'un vote à bulletin secret.

S'agissant de la seconde convocation le quorum de présents n'est pas requis. L'approbation ou le rejet se fera à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le projet de modification des statuts reste consultable au siège de l'Association, sur son site internet, ou peut être communiqué sur demande adressée au Conseil d'Administration.

Pour pouvoir accéder à l'Assemblée, le port de la cravate et d'une veste est exigé comme stipulé dans le règlement de la Maison de Chasse et de la Nature.

Il n'y aura pas d'aide de l'Etat pour un premier équipement des nouveaux Lieutenants de Louveterie nommés en 2015

Le 7 avril 2014, un courrier était adressé à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour solliciter une aide financière de l'Etat, destinée à soutenir les nouveaux Lieutenants de Louveterie nommés en 2015 dans l'achat des éléments constitutifs de leur tenue règlementaire telle que définie par l'arrêté ministériel du 14 juin 2010. Au tarif actuel, nous avions estimé le prix unitaire minimum de cette tenue à 327 Euros.

Une aide importante avait été en 2009 accordée à l'Association pour aider les nouveaux Lieutenants de Louveterie nommés en 2010.

Par courrier du 18 juillet 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie nous a informé qu'il ne pouvait donner une suite favorable à notre requête rappelant que le Gouvernement s'était engagé dans une politique déterminée de réduction vigoureuse des dépenses publiques et que le Ministère chargé de la chasse n'échappait pas à cette règle.

Le Ministère rappelle dans son courrier que « ***Le dispositif réglementaire en vigueur, qui consacre le rôle très important que jouent les Lieutenants de Louveterie auprès de l'Etat dans la préservation de la biodiversité et des équilibres agro-sylvo-cynégétiques, consolide leur existence en tant qu'auxiliaires bénévoles de l'administration. De ce fait, les candidats qui souhaitent accéder à cette charge doivent être en mesure de financer eux-mêmes l'acquisition et l'entretien des équipements, uniformes, armes, munitions, véhicules et chiens qu'ils utiliseront dans le cadre de leurs missions de Louveterie. La circulaire du 5 juillet 2011 prévoit la possibilité d'un défraiement, et non d'une rémunération, des Louvetiers très sollicités par les services des Préfets, si les budgets déconcentrés le permettent au cas par cas, et de manière ponctuelle*** »

En complément, un autre éclairage récent est à signaler quant à la position actuelle des services fiscaux sur notre bénévolat..

Le Ministère des finances récemment consulté par le Ministère de l'Ecologie, notre Ministère de tutelle, sur la possibilité pour un louvetier, auxiliaire bénévole de l'Etat de déduire de sa déclaration de revenus ses frais de mission et en particulier ses frais kilométriques a donné une réponse sans appel : *la loi fiscale ne permet pas la déduction de tels frais qui relèvent de l'emploi personnel des revenus des intéressés.*

B.C.

Rapport de la réunion du Groupe National Loup à Lyon le 7 Mai 2014

INTERVENTION de Michel Tappaz et de Bruno Ferrier de Montal

La Commission Loup avec Michel Tappaz, Christian Lebecq , Emile Samat, Bruno Ferrier de Montal, est associée aux travaux du Groupe National Loup et a participé à de nombreuses réunions délocalisées sur les volets économiques, sociaux, écologique, patrimoniaux, culturels de cet enjeu national sensible.

Des chiffres officiels à retenir :

- nombre de loups estimé sur le territoire national : 221 à 381.
- 23 départements concernés par les attaques et 334 communes atteintes
  1865 attaques et 6 196 victimes :
  - 40 % dans le département des Alpes Maritimes
  - 77% dans la région PACA avec 74 % des victimes
- 5% des troupeaux ont 50 % des victimes avec plus de 5 attaques
- 331 arrêtés de défense
- 36 arrêtés de défense renforcée
- 43 arrêtés de prélèvement avec un résultat de 7 pour 11 contacts + 3 (braconnés).

Monsieur Jean-Pierre LESTOILE, DDT adjoint de la Savoie, a fait remarquer la non efficience du système actuel de gestion et surtout la lassitude des agents impliqués dans le dispositif : ONCFS et Lieutenants de Louveterie, remarque confortée par le Directeur Départemental des Territoires du département des Alpes Maritimes 06 en charge du dossier.

Le groupe de travail doit se réunir en automne pour proposer des solutions simplifiées pour être plus efficace (formation des bergers, éventualité de recrutement de chiens tueurs de Californie, ...).

Questions : *pour les bergers, comment fait-on avec les 35 heures dans les parcs et réserves naturelles ?*

Il faut plus de Lieutenants de Louveterie pour encadrer les chasseurs qui auront le droit cette année de tirer le loup en battue. A noter que 17 arrêtés de prélèvement ont été suspendus par manque d'encadrement, sans quota fixé et déclenchement de mise en œuvre non précisé. 6 arrêtés ont été maintenus.

>> Proposition :

Plus d'arrêtés de prélèvement, des arrêtés plus rapides, dans les départements du Sud-Est et dans les communes ayant eu plus de 5 attaques et des troupeaux ayant eu 1 attaque en 2012, 2013.

>> Revendication :

Sortir le loup de la Convention de Berne : totalement illusoire.

>> Conclusion :

Il ressort le manque d'efficacité des moyens actuellement proposés et l'extrême lassitude des acteurs impliqués. Il paraît nécessaire de s'attaquer au problème en limitant le nombre de loups sur le territoire, vu l'éclatement des meutes (Vosges, Aube, Marne et Lozère).

Convention de la nouvelle collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage :

L'exemple de la Savoie

En novembre 2011, l'Association nationale des Lieutenants de Louveterie de France renouvelait la convention de partenariat qui permet à l'ONCFS d'assurer de façon officielle à la demande des Associations départementales et régionales des Lieutenants de Louveterie, la formation des Lieutenants de Louveterie à la police de la chasse.

Les formations qui devront être programmées pour les nouveaux Lieutenants de Louveterie nommé au 1er janvier 2015...mais également pour les anciens ! en rappels et mises à jour, relève de cet accord.

En juin 2014, la Direction Départementale des Territoires de Haute Savoie et l'ONCFS signaient une convention originale relative à l'approche règlementaire de la police de la chasse des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie mais aussi à leur entrainement au tir. La formation et l'entraînement au tir avec armes de poing est particulièrement concernée par cette convention originale. 3 séances ont d'ores et déjà été arrêtées conjointement. Si la prestation d'encadrement et de formation de l'ONCFS est gratuite, les Lieutenants de Louveterie devront fournir le matériel nécessaire à la mise en place matérielle des séances ; ils se chargeront de la location et de l'assurance des installations utilisées pour l'organisation de ces formations et entraînements

Information de Michel Tappaz , Administrateur pour la 5ème région (Rhône Alpes)

Conseils utiles

VACCINER SES CHIENS CONTRE LA LEPTOSPIROSE

LA LEPTOSPIROSE *est une zoonose, une maladie contagieuse commune à l'homme et aux animaux, mondiale, due à la pullulation dans le sang d'un spirochète (comme la maladie de Lyme ou la syphilis), un leptospire qui est une bactérie spiralée de 10 à 40 millièmes de mm dont il existe plusieurs centaines de variétés (sérotypes, sérogroupes ou sérovars). La leptospirose animale n'est pas une maladie réputée contagieuse et la leptospirose humaine n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.*

Beaucoup d'animaux sauvages sont porteurs de l'agent pathogène sans développer la maladie ; celle-ci est plus fréquente chez les animaux domestiques, bovins, chien, cheval. Dans les cas graves, le passage des leptospires dans le sang provoque des poussées de fièvre de plus de 40° durant quelques jours: il y a ensuite atteinte du foie, des reins (hépato-néphrite), de l'estomac, des intestins, destruction des globules rouges, de l'ictère (jaunisse), une coloration brunâtre des urines, des douleurs musculaires, des inflammations de l'oeil, des avortements. La maladie est présente partout en France.

Lorsque la maladie n'est pas mortelle, les leptospires sont éliminés à long terme par l'urine des malades. La pollution de rivières, de mares est possible à cause de l'urine, de la salive de rongeurs (rats, ragondins, souris) qui peuvent abriter des leptospires tout en ne souffrant pas de l'infection. Les prairies humides, les eaux stagnantes constituent donc un milieu favorable aux leptospires.

Une enquête est actuellement en cours dans 30 départements du Nord-Est de la France pour estimer la présence de la maladie dans la faune sauvage : elle est pilotée par l'ELIZ, Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses avec l'appui des Conseils Généraux des départements concernés. 4000 reins devraient être prélevés et analysés.

Les leptospires craignent la sécheresse; ils résistent par contre bien dans des conditions suffisantes d'humidité et de chaleur. En Europe c'est une maladie des mois d'été et d'automne. La bactérie pénètre dans l'organisme via les muqueuses ou par les petites plaies cutanées. La contamination peut également avoir lieu par morsure d'un renard ou d'un rongeur atteint. Le diagnostic peut être assuré par le laboratoire par une recherche microscopique des leptospires dans les urines.

La prévention repose sur la lutte contre les rongeurs, un nettoyage régulier des locaux d'élevage. Pour le chien, existe un vaccin dirigé contre les leptospiroses les plus dangereuses. Ce vaccin ne confère malheureusement qu'une immunité de 6 mois environ ; un nouveau vaccin vient d'être commercialisé : bien adapté au chien, il ne confère pas d'immunité de plus longue durée.

Chez l'homme, la leptospirose, maladie des pêcheurs, des chasseurs, des piégeurs, des éboueurs, des égoutiers, des professionnels d'entretien des berges mais aussi de tous les pratiquants de sports en rivière (baignade, canoë-kayak) peut conduire à l'insuffisance rénale, parfois à la mort. 650 à 1000 cas sont diagnostiqués par an en France avec 50% des cas dans les départements d'outre-mer. En fonction de la virulence des souches, on peut craindre 5 à 20 % de mortalité Après un temps d'incubation de 4 à 14 jours, la maladie débute par une « grippe » ; l'apparition de la fièvre, de la jaunisse, d'urines colorées, de signes hémorragiques (maladie de Weil) traduisent ensuite les atteintes rénales, hépatiques, pulmonaires, digestives. Les germes sont tués par les désinfectants usuels ; les leptospiroses doivent être traitées le plus tôt possible aux antibiotiques.

La prévention est essentiellement basée sur l'hygiène :

- Manipuler les rats, ragondins avec des gants
- Porter des bottes, des gants lorsqu'on travaille dans des zones humides
- Eviter les baignades dans les eaux stagnantes toujours à l'ombre
- Se laver les mains à l'eau potable avant un repas au bord de l'étang ou de la rivière

Un vaccin humain, monovalent, est proposé en France uniquement aux travailleurs très exposés.

B.C.

Réunion inter régionale du 24 Mai 2014 à Naussac en Lozère

Cinq départements étaient présents : les Lieutenants de Louveterie d'Ardèche, Lozère, Allier, Haute Loire, Puy de Dôme se sont réunis pour échanger sur les problèmes de terrain.

1) LE LOUP

Les départements auvergnats ont souhaité profiter de l'expérience de leurs collègues ardéchois et lozériens en ce qui concerne les difficultés dues à la présence du loup.

Alors que le loup est installé en Ardèche et en Lozère, les Lieutenants de Louveterie de Haute Loire ont constaté de fréquents passages de cet animal ; son installation en Haute Loire est imminente..

Au cours de cette rencontre, les présidents Julien NICOLAS et Raymond VALENTIN ont fait part de leur expérience ; historique sur sa présence; formation, attaques, arrêtés aux Louvetiers pour des tirs sur zone d'attaque près des troupeaux, déroulement des opérations avec les difficultés afférentes aux opérations, froid, brouillard altitude...

Sur un plan pratique, la DDT de l'Ardèche a défrayé les kilomètres consécutifs aux opérations, pour la Lozère ; la DREAL a participé aux frais à hauteur de 2000 €.

Les collègues ardéchois et lozériens ont partagé des documents et des photos provenant de leurs interventions.

2) GESTION

La question de l'assurance Responsabilité Civile des Lieutenants de Louveterie a été abordé.

Guy Busset, administrateur national pour la 18ème région Auvergne a rappelé que ce sujet extrêmement sensible eu égard à de récents accidents de Lieutenants de Louveterie lors de missions officielles, était actuellement traité par l'Association des Lieutenants de Louveterie de France.

Le projet de négociation d'une assurance « groupe » nationale aux meilleures conditions et au meilleur prix doit encore être validé.

3) QUESTIONS DIVERSES relatives aux fonctionnements des associations départementales

Plusieurs sujets ont été abordé :

* frais de missions,
* distances parcourues pour l'activité de la Louveterie; les Louvetiers d'Ardèche parcourent environ 60 000 kilomètres par an
* modalités variées des arrêtés de tir de régulation des sangliers : la Haute Loire dispose d'un arrêté permanent pour abattre les animaux au comportement douteux (animaux lâchés ou sanglochons). En Ardèche, les arrêtés de destruction sont valables pour un mois et par commune.
* devenir des carcasses d'animaux tués en mission; la destination n'est pas définie (tireurs, agriculteurs,...) ; en général, les bêtes accidentées sont remises aux mairies.

La réunion s'est achevée vers 13 h; tous les participants très satisfaits de cette rencontre souhaitent que ce genre de réunion puisse à nouveau s'organiser. Les Louvetiers très enthousiastes ont ensuite partagé un excellent repas.

Le Président de la 18ème région (Auvergne),
J.P. BAYLE

Rappel aux PRÉSIDENTS d'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Le bilan des activités (prélèvements, sorties, km parcourus, réunions...) des Lieutenants de Louveterie de chaque département pour l'exercice cynégétique écoulé, doit être adressé le plus tôt possible **à la Direction Départementale des Territoires.**

Assemblée Générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Creuse

L'Assemblée générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Creuse a eu lieu le 4 juin 2014

Etaient présents : Mr Cochet Préfet de la CREUSE, Mr Kolher Directeur de la DDT de la Creuse, Mr MATHE représentant l'Association nationale des Lieutenants de Louveterie de France , Mr DETAIX directeur de l'ONCFS et Mr RUYNAUD Président de la Fédération départementale des chasseurs de la CREUSE et de nombreux autres invités: piégeurs, association de chasseurs aux chiens courants, etc...

Au cours des interventions,a été évoquée l'incidence du redécoupage cantonal pour les futures nominations des louvetiers creusois, la diminution durant l'année écoulée de l'activité de la Louveterie (moins de renards et de sangliers) et la diversification des missions (destruction de pigeons de ville, de cormorans, etc...) .

Enfin ont été honorés les anciens louvetiers dont certains qui ont plus de 30 ans de services consacrés à la Louveterie. Bravo et félicitations à eux et qu'ils en soient remerciés.

Médaille remise à M. VENUAT par Jean-Claude MATHE représentant l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France.

Le Président de la Creuse,
Maurice BOUCHET

DECES

GROUPEMENT des LIEUTENANTS de LOUVETERIE de l'ARDECHE

Monsieur Maurice GRANGEON nous a quittés le 7 juillet 2014

M. Maurice Grangeon Lieutenant de Louveterie honoraire de l'Ardèche s'est éteint à l'âge de 91 ans dans la nuit du 6 au 7 juillet 2014 à Privas. Nommé Lieutenant de Louveterie par le Préfet de l'Ardèche le 6 Février 1969, il deviendra très vite trésorier de l'association fonction qu'il occupera jusqu'en 1998 atteint par la limite d'âge. Il était alors nommé par le Préfet de l'Ardèche Lieutenant de Louveterie honoraire et toujours membre du groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Ardèche. Médecin biologiste, Docteur en pharmacie à l'hôpital de Privas, chef du laboratoire, voilà pour le côté professionnel. Engagé aussi dans la lutte contre la maladie, en 1961 il fût Président du comité de la Ligue contre le Cancer. En 2001, il reçu la médaille grand Or de la ligue pour 50 années de bénévolat dans la lutte contre le Cancer.

Entré administrateur à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche en 1960 il en devint trésorier puis Président de 1979 à 1991.

C'est sous sa Présidence qu'a eu lieu l'implantation du chevreuil et de la marmotte en Ardèche.

Chevalier du mérite agricole en 1980, médaille de bronze du conseil supérieur de la chasse en 1964 toutes les personnes qui l'ont connu garderont de lui la mémoire d'un homme avec une grande personnalité. Discret, à l'écoute mais engagé et volontaire, il était toujours prêt à rendre service.

Le Président Charles Henri de Ponchalon nous a quittés le 6 Septembre 2014

Charles Henri de Ponchalon, ancien Président de la FNC s'est éteint samedi 6 Septembre à l'âge de 84 ans. Né à " Sainte Thérèse" dans sa propriété de l'Indre, Charles Henri de Ponchalon était diplômé de l'Ecole d'Agriculture de Toulouse, et a très jeune pris en charge l'exploitation familiale de Vendoeuvres. Extrêmement impliqué dans la vie associative locale, il fut successivement conseiller municipal puis maire de Vendoeuvres pendant trente ans. Ayant pris son premier permis en 1957, il fut dès lors un défenseur acharné de la chasse: il fut administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre dont il devint président, puis Président de la région cynégétique Centre, administrateur de l'ONCFS et administrateur de l'Union Nationale des Fédérations Départementale de Chasseurs. Lors de la création de la Fédération Nationale des Chasseurs, il en fut le premier président, poste qu'il occupa au cours de trois mandats successifs de 2001 à 2010.

Charles Henri de Ponchalon, chevalier de la Légion d'Honneur, et officier du Mérite Agricole, laissera à tous ceux qui l'ont approché le souvenir d'un homme de conseil, extrêmement affable, toujours à l'écoute et proche de ceux qui comme lui se passionnaient pour la chasse. Il forçait le respect par son courage, l'autorité que dégageait sa personnalité, et son indiscutable stature.

Lieutenant de Louveterie honoraire, il soutenait infailliblement notre Association et nous avons toujours pu compter sur lui lorsque l'institution traversait des moments difficiles.

Les Lieutenants de Louveterie de France, comme l'ensemble du monde rural et cynégétique, présentent à sa famille et à ses proches, leurs plus sincères condoléances.

Atelier Graphique de l'Avesnois 03 27 57 98 73